

# Commission des champs de bataille nationaux

## **Rapport sur les frais**

Exercice 2019-2020

---

L'honorable Steven Guilbeault, C.P., député  
Ministre du Patrimoine canadien

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,  
représentée par le ministre du Patrimoine canadien, 2020

No de catalogue CH58-2/6F-PDF

ISSN 2562-1998

Ce document est disponible sur le site Web du gouvernement du Canada à [www.canada.ca](http://www.canada.ca).

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

---

## Table des matières

Message du ministre .....	5
Message du dirigeant de l'institution .....	7
À propos du présent rapport .....	9
Remises .....	10
Montant total global, par mécanisme d'établissement des frais.....	10
Montant total global, par regroupement de frais, pour les frais établis au titre d'une loi, d'un règlement ou d'un avis de frais .....	12
Renseignements sur chacun des frais établis au titre d'une loi, d'un règlement ou d'un avis de frais .....	12
Notes en fin de texte .....	21

---



## Message du ministre

Au nom de la Commission des champs de bataille nationaux (CCBN), j'ai le plaisir de présenter le Rapport sur les frais de 2019-2020.

La *Loi sur les frais de service* fournit un cadre législatif moderne qui permet une prestation de services au meilleur coût possible et, grâce à une présentation de rapports améliorés au Parlement, une transparence et une surveillance accrues.



La CCBN adhère aux principes d'établissement de rapport présentés dans les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor. En ce sens, depuis l'année dernière, l'information contenue dans le rapport a été peaufinée. La présentation de chaque regroupement de frais est plus détaillée et le rapport fournit désormais l'intégralité de l'information sur les frais publiés. Par ailleurs, la CCBN continue de chercher un équilibre entre tous les usagers du parc des Champs-de-Bataille grâce à sa Politique d'utilisation du territoire et ses Droits d'évaluation pour les organismes utilisateurs du territoire. En 2020-2021, la CCBN continuera d'offrir, sur son site Web, de l'information à jour au sujet des frais.

Je suis ravi que la Commission des champs de bataille nationaux poursuive sa transition vers le régime d'établissement de rapports prévu par la *Loi sur les frais de service*.

L'honorable Steven Guilbeault, C.P., député  
Ministre du Patrimoine canadien



## Message du dirigeant de l'institution

Comme le stipule la *Loi sur les frais de service*, la Commission des champs de bataille nationaux (CCBN) établit ses frais en tenant compte des valeurs d'équité et d'égalité pour l'accès au parc des Champs-de-Bataille, aux activités de mise en valeur du patrimoine historique et au Musée des plaines d'Abraham. Sa mission est de protéger l'héritage historique du Canada pour les générations futures et de le mettre en valeur afin que la population bénéficie de ses richesses.

Dans les années à venir, la CCBN s'engage à chercher constamment à satisfaire les usagers et les visiteurs en établissant et en contrôlant des normes de service visant l'amélioration des pratiques de prestation de services et de l'accessibilité à nos installations. Aussi, les frais établis par contrats et par des avis de frais continueront d'être réévalués périodiquement, et les coûts liés à la prestation des services d'animation, à la mise à la disposition de nos installations et aux droits d'évaluation feront l'objet d'un contrôle continu.

Nous sommes fiers de travailler à assurer la transparence et le droit du public à une information fiable et accessible, comme le reflète le rapport préparé conformément à la *Loi sur les frais de service*.

Bernard Laquerre  
Secrétaire-directeur général p. i.  
et directeur de l'administration





## À propos du présent rapport

Le présent rapport, qui est déposé en vertu de l'article 20 de la *Loi sur les frais de service*<sup>i</sup> et de la section 4.2.8 de la *Directive sur l'imputation et les autorisations financières spéciales*<sup>ii</sup>, contient des renseignements sur les frais que la CCBN avait le pouvoir d'établir au cours de l'exercice 2019-2020.

Les ministères du gouvernement du Canada peuvent établir des frais pour des services, des licences, des permis, des produits et l'utilisation des installations et pour d'autres autorisations de droits ou privilèges ou pour le recouvrement, entièrement ou partiellement, de coûts engagés relativement à un régime de réglementation.

À des fins de rapport, les frais doivent être classés selon les trois mécanismes d'établissement des frais suivant :

1. Au titre d'une loi, d'un règlement ou d'un avis de frais :
  - le pouvoir d'établir des frais est délégué à un ministère, à un ministre ou au gouverneur en conseil en vertu d'une loi fédérale.
2. Par contrat :
  - les ministres ont le pouvoir de conclure des contrats, qui sont habituellement négociés entre le ministre et un particulier ou une organisation et qui prévoient les frais et d'autres modalités. Dans certains cas, ce pouvoir peut également être conféré par une loi fédérale.
3. Selon une méthode reposant sur la valeur marchande ou un processus d'enchères, ou les deux :
  - le pouvoir d'établir ses frais est délégué en vertu d'une loi du Parlement ou d'un règlement, et le ministre, ministère ou le gouverneur en conseil n'a aucun contrôle sur le montant des frais.

Le présent rapport contient des renseignements sur tous les frais qui relèvent du pouvoir de la CCBN, y compris ceux qui sont perçus par un autre ministère.

Les renseignements portent sur les frais qui sont assujettis à la *Loi sur les frais de service*.

En ce qui concerne les frais établis par contrat, les frais établis selon une méthode reposant sur la valeur marchande ou un processus d'enchères, ou les deux, le rapport indique le montant total seulement. En ce qui concerne les frais établis au titre d'une loi, d'un règlement ou d'un avis de frais, le rapport indique le montant total pour les regroupements de frais et contient des renseignements détaillés pour chacun des frais.

Bien que les frais imposés par la CCBN en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* soient soumis à la *Loi sur les frais de service*<sup>iii</sup>, ils ne sont pas inclus dans le présent

rapport. Des renseignements sur les frais liés aux demandes d'accès à l'information de la CCBN pour 2019-2020 se trouvent dans notre rapport sur l'accès à l'information, qui est affiché sur [Rapports et politiques - Commission des champs de bataille nationaux](#)<sup>iv</sup>.

## Remises

Une remise est un remboursement partiel ou total des frais versés par un payeur pour un service pour lequel un ministère a jugé que la norme de service n'a pas été respectée.

En vertu de la *Loi sur les frais de service*, les ministères doivent élaborer des politiques pour déterminer si une norme de service a été respectée et pour établir le montant des frais qui seront remis à un payeur si la norme en question n'a pas été respectée. Cette exigence entrera en vigueur le 1er avril 2021. Par conséquent, le présent rapport ne comprend pas les remises faites en vertu de la *Loi sur les frais de service*. Le rapport ne comprend pas non plus d'autres remises.

## Montant total global, par mécanisme d'établissement des frais

Le tableau suivant présente le total des recettes, des coûts et des remises pour tous les frais que la CCBN avait le pouvoir d'établir en 2019-2020, par mécanisme d'établissement des frais.

### Montant total global pour 2019-2020, par mécanisme d'établissement des frais

Mécanisme d'établissement des frais	Recettes (\$)	Coûts (\$)	Remises (\$)
Frais établis par contrat	239 962	326 680	Les remises ne s'appliquent pas aux frais établis par contrat.
Frais établis selon une méthode reposant sur la valeur marchande ou un processus d'enchères, ou les deux	0	0	Les remises ne s'appliquent pas aux frais établis selon une méthode reposant sur la valeur marchande ou processus d'enchères, ou les deux.
Frais établis au titre d'une loi, d'un règlement ou d'un avis de frais	2 080 544	3 707 761	0
<b>Total global</b>	<b>2 320 506</b>	<b>4 034 441</b>	<b>0</b>

## Montant total global, par regroupement de frais, pour les frais établis au titre d'une loi, d'un règlement ou d'un avis de frais

Les tableaux suivants présentent, pour chaque regroupement de frais, les recettes totales, le coût et les remises pour tous les frais que la CCBN avait le pouvoir d'établir au cours de l'exercice 2019-2020 et qui sont établis par un avis de frais.

Un regroupement de frais est un regroupement de tous les frais qu'un ministère a le pouvoir d'établir pour les activités menées dans un seul secteur d'activité, bureau ou programme.

### Frais pour la prestation d'un service – Montant total global pour 2019-2020

Regroupement de frais	Frais pour la prestation d'un service	
Recettes (\$)	Coûts (\$)	Remises (\$)
323 737	1 307 960	0

### Frais pour la mise à la disposition d'une installation – Montant total global pour 2019-2020

Regroupement de frais	Frais pour la mise à la disposition d'une installation	
Recettes (\$)	Coûts (\$)	Remises (\$)
1 755 972	2 352 939	0

### Droits d'évaluation – Montant total global pour 2019-2020

Regroupement de frais	Frais pour les droits d'évaluation	
Recettes (\$)	Coûts (\$)	Remises (\$)
835	46 862	0

## Renseignements sur chacun des frais établis au titre d'une loi, d'un règlement ou d'un avis de frais

Cette section fournit des renseignements détaillés sur chacun des frais que la CCBN avait le pouvoir d'établir au cours de l'exercice 2019-2020 et qui ont été établis au titre d'un avis de frais.

Regroupement de frais	Frais pour la prestation d'un service
Frais	<p><b>Frais pour la prestation d'un service</b></p> <p><b>Activité d'animation de groupes scolaires – Éléves du primaire</b></p> <p><u>1<sup>er</sup> cycle</u>  Drôle de maison  Saint-Nicolas ou Père Noël</p> <p><u>2<sup>e</sup> cycle</u>  Contes et légendes à la tour Martello  Le coureur des bois  La colonie  La famille d'Abraham en classe</p> <p><u>3<sup>e</sup> cycle</u>  Le Militaire  Batailles   1759-1760  Soldat d'un jour à la tour Martello  La grande marche du XXe siècle  La tour assiégée  Le raquetteur  L'enquêteur  Mythes, légendes et contes en classe</p> <p><b>Activité d'animation de groupes scolaires – Éléves du secondaire</b>  Le Militaire  Wolfe et Montcalm en classe  Batailles   1759-1760  Le raquetteur  La marche du XXe siècle  Les tours Martello de Québec sur un pied d'alerte en visioconférence  Montcalm en visioconférence  Soldat de la tour Martello</p> <p><b>Activité d'animation de groupe d'adultes</b>  Batailles   1759-1760  Visite animée du parc  L'artilleur de la tour  Wolfe et Montcalm  Horreurs du bon vieux temps  Le raquetteur  Wolfe et Montcalm en permission</p> <p><b>Activité d'animation de camps de jour</b>  La disparition du soldat  L'académie des pirates  Sorcières, à vos baguettes!  Les grandes manœuvres</p>

	La Corriveau
Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais	Pouvoir de la Commission des champs de bataille nationaux Avis de frais pour la tarification – <a href="#">Visites de groupes</a> <sup>v</sup>
Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais	1995
Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais	2019
Norme de service	Exempté
Résultat en matière de rendement	Exempté
Application du <i>Règlement sur les frais de faible importance</i>	<p>Non assujettis à l'article 17 de la <i>Loi sur les frais de service</i> :</p> <p><b>Activité pédagogique pour groupes scolaires – Élèves du primaire</b></p> <p><u>1<sup>er</sup> cycle</u> Drôle de maison Saint-Nicolas ou Père Noël</p> <p><u>2<sup>e</sup> cycle</u> Contes et légendes à la tour Martello Le coureur des bois La colonie La famille d'Abraham en classe</p> <p><u>3<sup>e</sup> cycle</u> Le Militaire Batailles   1759-1760 Soldat d'un jour à la tour Martello La grande marche du XX<sup>e</sup> siècle La tour assiégée Le raquetteur L'enquêteur Mythes, légendes et contes en classe</p> <p><b>Activité pédagogique pour groupes scolaires – Élèves du secondaire</b></p> <p>Le Militaire Wolfe et Montcalm en classe Batailles   1759-1760 Le raquetteur La marche du XX<sup>e</sup> siècle Les tours Martello de Québec sur un pied d'alerte en visioconférence Montcalm en visioconférence Soldat de la tour Martello</p> <p><b>Activité pédagogique pour groupe d'adultes</b></p> <p>Batailles   1759-1760 Visite animée du parc L'artilleur de la tour</p>

		Wolfe et Montcalm Horreurs du bon vieux temps Le raquetteur Wolfe et Montcalm en Permission  <b>Activité pédagogique pour camps de jour</b> La disparition du soldat L'académie des pirates Sorciers, à vos baguettes! Les grandes manœuvres La Corriveau		
Frais	Montant des frais en 2019-2020 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2019-2020 (\$)	Date de rajustement des frais	Montant des frais rajustés en 2021-2022 (\$)
<b>Activité pédagogique pour groupes scolaires – Élèves du primaire</b> <u>1<sup>er</sup> cycle</u> Drôle de maison Saint-Nicolas ou Père Noël <u>2<sup>e</sup> cycle</u> Contes et légendes à la tour Martello Le coureur des bois La colonie La famille d'Abraham en classe <u>3<sup>e</sup> cycle</u> Le Militaire Batailles   1759-1760 Soldat d'un jour à la tour Martello La grande marche du XX <sup>e</sup> siècle La tour assiégée Le raquetteur L'enquêteur Mythes, légendes et contes en classe	<u>1<sup>er</sup> cycle</u> Maternelle, 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> année : 5,25  <u>2<sup>e</sup> cycle</u> 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> année : 5,25 excepté La famille d'Abraham en classe : 5,75  <u>3<sup>e</sup> cycle</u> 5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> année : 5,25 excepté Le raquetteur : 7,50	116 570	1 <sup>er</sup> avril 2021	<u>1<sup>er</sup> cycle</u> Maternelle, 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> année : 5,75  <u>2<sup>e</sup> cycle</u> 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> année : 5,75 excepté La famille d'Abraham en classe : 6,00  <u>3<sup>e</sup> cycle</u> 5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> année : 5,75 excepté Le raquetteur : 8,00
<b>Activité pédagogique pour groupes scolaires – Élèves du secondaire</b> Le Militaire Wolfe et Montcalm en classe Batailles   1759-1760 Le raquetteur	5,25 excepté Visite autonome de Batailles   1759-1760 : 2,75, Wolfe en Montcalm en	189 790	1 <sup>er</sup> avril 2021	5,75 excepté Visite autonome de Batailles   1759-1760 : 3,00, Wolfe et Montcalm en classe : 6,00 et Le raquetteur : 12,75

La marche du XXe siècle Les tours Martello de Québec sur un pied d'alerte en visioconférence Montcalm en visioconférence Soldat de la tour Martello	classe : 5,75 et Le raquetteur : 12,00  Visioconférence : 115,00			Visioconférence : 130,00
<b>Activité pédagogique pour groupe d'adultes</b> Batailles   1759-1760 Visite animée du parc L'artilleur de la tour Wolfe et Montcalm Horreurs du bon vieux temps Le raquetteur Wolfe et Montcalm en permission	18-64 ans : 6,00 65 et plus : 5,75 excepté Visite autonome de Batailles   1759-1760 18-64 ans : 8,25 65 et plus : 7,75, Visite animée de Batailles   1759-1760 18-64 ans : 9,00 65 et plus : 8,75, Horreurs du bon vieux temps : 18-64 ans : 7,50 65 et plus : 7,00, Le raquetteur : 13,50, et Wolfe et Montcalm en permission : tarif fixe 350,00	17 377	1 <sup>er</sup> avril 2021	18-64 ans : 6,50 65 et plus : 6,00 excepté Visite autonome de Batailles   1759-1760 18-64 ans : 7,50 65 et plus : 7,00, Visite animée de Batailles   1759-1760 18-64 ans : 9,50 65 et plus : 9,25, Horreurs du bon vieux temps : 18-64 ans : 8,00 65 et plus : 7,50, Le raquetteur : 14,00, et Wolfe et Montcalm en permission : tarif fixe 375,00
<b>Activité pédagogique pour camps de jour</b> La disparition du soldat L'académie des pirates Sorcières, à vos baguettes! Les grandes manœuvres La Corriveau	Groupe de 30 enfants et moins : 145,00 Groupe de 31 à 55 enfants : 240,00 Deux activités de groupe de 30 enfants et moins : 270,00 Deux activités de groupe de 31 enfants et plus : 455,00	0*	1 <sup>er</sup> avril 2021	Groupe de 30 enfants et moins : 160,00 Groupe de 31 à 55 enfants : 260,00 Deux activités de groupe de 30 enfants et moins : 285,00 Deux activités de groupe de 31 enfants et plus : 475,00

\* Exceptionnellement en 2019-2020, toutes les de camps de jour ont été annulés à cause d'une situation de grève.

<b>Regroupement de frais</b>	Frais pour la mise à la disposition d'une installation
<b>Frais</b>	<b>Entrée au Musée des plaines d'Abraham</b> <b>Activités grand public</b> Québec à la lanterne



	La Tourmenteuse Halloween – Tour hantée Halloween – Marche macabre Halloween – Horreur du bon vieux temps Halloween – Contes à réveiller les morts Halloween – Dernier verre du condamné Contes à mourir d’amour La danse du Mardi gras			
Texte officiel qui a servi de fondement à l’établissement des frais	Pouvoir de la Commission des champs de bataille nationaux Avis de frais pour la tarification : <a href="#">Entrée au Musée des plaines d’Abraham<sup>vi</sup></a> <a href="#">Activités<sup>vii</sup></a>			
Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l’établissement des frais	1995			
Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l’établissement des frais	2019			
Norme de service	Exempté			
Résultat en matière de rendement	Exempté			
Application du <i>Règlement sur les frais de faible importance</i>	Non assujettis à l’article 17 de la <i>Loi sur les frais de service</i> : <b>Entrée au Musée des plaines d’Abraham</b> <b>Activités grand public</b> Québec à la lanterne La Tourmenteuse Halloween – Tour hantée Halloween – Marche macabre Halloween – Horreur du bon vieux temps Halloween – Contes à réveiller les morts Halloween – Dernier verre du condamné Halloween – REGARD sur l’horreur Contes à mourir d’amour La danse du Mardi gras			
Frais	Montant des frais en 2019-2020 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2019-2020 (\$)	Date de rajustement des frais	Montant des frais rajustés en 2021-2022 (\$)
<b>Entrée au Musée des plaines d’Abraham*</b>	5-12 ans : 4,00 13-17 ans : 10,25 18-64 ans : 12,25 65 ans et plus : 10,25	285 512	Sans objet	5-12 ans : 4,00 13-17 ans : 10,25 18-64 ans : 12,25 65 ans et plus : 10,25

	<p>Famille (2 adultes et 2 enfants) : 29,75</p> <p>excepté du 2 juillet au 2 septembre où le tarif inclut un tour en autobus et l'accès à une tour Martello</p> <p>5-12 ans : 5,00 13-17 ans : 11,25 18-64 ans : 15,25 65 ans et plus : 15,25</p> <p>Famille (2 adultes et 2 enfants) : 37,00</p>			<p>Famille (2 adultes et 2 enfants) : 29,75</p> <p>excepté du 2 juillet au 2 septembre où le tarif inclut un tour en autobus et l'accès à une tour Martello</p> <p>5-12 ans : 5,00 13-17 ans : 11,25 18-64 ans : 15,25 65 ans et plus : 15,25</p> <p>Famille (2 adultes et 2 enfants) : 37,00</p>
<b>Activités grand public</b>				
Québec à la lanterne	18,00	9 094	Sans objet	18,00
La Tourmenteuse	35,00	12 571	Sans objet	35,00
Halloween – Tour hantée	3,25	1 908	Sans objet	3,25
Halloween – Marche macabre	14,75	7 862	Sans objet	14,75
Halloween – Contes à réveiller les morts	20,00	570	Sans objet	20,00
Halloween – Horreur du bon vieux temps	10,50	3 973	Sans objet	10,50
Halloween – Dernier verre du condamné	16,00	1 600	Sans objet	16,00
Halloween – REGARD sur l'horreur	10,00	348	Sans objet	Sans objet**
Contes à mourir d'amour	22,00	1 562	Sans objet	22,00
La danse du Mardi gras	20,00	240	Sans objet	Sans objet**

\*Le Musée est ouvert au public gratuitement le jour de la fête du Canada, le 1<sup>er</sup> juillet.

\*\* Ces activités grand public ne seront pas disponibles en 2021-2022.

<b>Regroupement de frais</b>	Frais pour la mise à la disposition d'une installation			
<b>Frais</b>	<b>Stationnements</b> Stationnement Montcalm, stationnement Musée des plaines d'Abraham et stationnement Laurier <b>Stationnements sur rue avec horodateurs*</b> Avenue Taché, avenue de Bernières, avenue George VI et terrasse Grey <b>Stationnement avec vignettes mensuelles</b> Secteurs de Bernières, de Laune, stationnement Laurier, et stationnement Montcalm et autres			
<b>Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais</b>	Pouvoir de la Commission des champs de bataille nationaux Avis de frais pour la tarification : <a href="#">Stationnements<sup>viii</sup></a>			
<b>Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais</b>	1995			
<b>Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais</b>	2019			
<b>Norme de service</b>	Exempté			
<b>Résultat en matière de rendement</b>	Exempté			
<b>Application du Règlement sur les frais de faible importance</b>	Non assujettis à l'article 17 de la <i>Loi sur les frais de service</i> : <b>Stationnements</b> Stationnement Montcalm, stationnement Musée des plaines d'Abraham et stationnement Laurier <b>Stationnements sur rue avec horodateurs*</b> Avenue Taché, avenue de Bernières, avenue George VI et terrasse Grey <b>Stationnement avec vignettes mensuelles</b> Secteurs de Bernières, de Laune, stationnement Laurier, stationnement Montcalm et autres			
<b>Frais</b>	<b>Montant des frais en 2019-2020 (\$)</b>	<b>Recettes totales découlant des frais en 2019-2020 (\$)</b>	<b>Date de rajustement des frais</b>	<b>Montant des frais rajustés en 2021-2022 (\$)</b>
<b>Stationnements</b> Stationnement Montcalm, stationnement Musée des plaines d'Abraham et stationnement Laurier	2,50/h (minimum 1 h, sauf pour le stationnement Laurier,	965 528	Sans objet	2,50 /h (minimum 1 h, sauf pour le stationnement Laurier,

	minimum 9,00 pour 12 h) 2,50 /h additionnelle 9,00 pour 12 heures 18,00 pour 24 heures <i>Les prix incluent les taxes applicables.</i>			minimum 9,00 pour 12 h) 2,50/h additionnelle 9,00 pour 12 heures 18,00 pour 24 heures <i>Les prix incluent les taxes applicables.</i>
<b>Stationnements sur rue avec horodateurs*</b> Avenue Taché, avenue de Bernières, avenue George VI et terrasse Grey	2,50/h (minimum 0,25) Via l'application web Way to Park : 2,50/h + frais de 0,20/transaction <i>Les prix incluent les taxes applicables.</i>	309 376	Sans objet	2,50/h (minimum 0,25) Via l'application web Way to Park : 2,50/h + frais de 0,20/transaction <i>Les prix incluent les taxes applicables.</i>
<b>Stationnement avec vignettes mensuelles</b> Secteurs de Bernières, de Laune, stationnement Laurier, stationnement Montcalm et autres	80,00/mois <i>Le prix inclut les taxes applicables.</i>	155 828	Sans objet	80,00/mois <i>Le prix inclut les taxes applicables.</i>

\*Les stationnements sur rue avec horodateur sont gratuits le jour de la Fête du Canada, le 1<sup>er</sup> juillet.

<b>Regroupement de frais</b>	Droits d'évaluation
<b>Frais</b>	Traitement d'une demande d'utilisation du territoire
<b>Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais</b>	Pouvoir de la Commission des champs de bataille nationaux Avis de frais pour la tarification : <a href="#">Formule de demande d'autorisation d'occupation<sup>ix</sup></a>
<b>Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais</b>	2017
<b>Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais</b>	Sans objet
<b>Norme de service</b>	Exempté
<b>Résultat en matière de rendement</b>	Exempté
<b>Application du <i>Règlement sur les frais de faible importance</i></b>	Non assujettis à l'article 17 de la <i>Loi sur les frais de service</i> :

Traitement d'une demande d'utilisation du territoire				
Frais	Montant des frais en 2019-2020 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2019-2020 (\$)	Date de rajustement des frais	Montant des frais rajustés en 2021-2022 (\$)
Traitement d'une demande d'utilisation du territoire	40 (taxes comprises)	835	Sans objet	40 (taxes comprises)



## Notes en fin de texte

---

<sup>i</sup> *Loi sur les frais de service*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/S-8.4/TexteCompleet.html>

<sup>ii</sup> *Directive sur l'imputation et les autorisations financières spéciales*, <https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32502>

<sup>iv</sup> Rapport et politique – Commission des champs de bataille nationaux, <http://www.ccbn-nbc.gc.ca/fr/a-notre-sujet/rapports-politiques/#acces-info>

<sup>v</sup> Avis de frais pour la tarification : Visites de groupe, <http://www.ccbn-nbc.gc.ca/fr/>

<sup>vi</sup> Avis de frais pour la tarification : Entrée au Musée des plaines d'Abraham, <http://www.lesplainesdabraham.ca/fr/musee-des-plaines-abraham/renseignements/horaire-tarification/>

<sup>vii</sup> Avis de frais pour la tarification : Activités, <http://www.ccbn-nbc.gc.ca/fr/>

<sup>viii</sup> Avis de frais pour la tarification : Stationnements, <http://www.ccbn-nbc.gc.ca/fr/a-notre-sujet/stationnement/>

<sup>ix</sup> Avis de frais pour la tarification : Formule de demande d'autorisation d'occupation, <http://www.ccbn-nbc.gc.ca/fr/a-notre-sujet/droits-responsabilites/#annexe2>